

Provinces : il faudra réformer sans virer

« 1 milliard d'euros : si la Région voulait reprendre ces compétences, voilà ce que ça lui coûterait. » Christian BEHRENDT

11 000 personnes (ETP) sont employées par les cinq Provinces wallonnes.

Une étude sur l'avenir des Provinces objective leur rôle et dégage des pistes de réforme. L'argument de pertes d'emplois est balayé et ne remettra pas en cause la réforme.

● Emmanuel HUET

Institution désuète ou service de proximité pour les citoyens ? Alors que les finances publiques sont de plus en plus étriquées et que la pression est de plus en plus forte pour réduire le nombre de mandataires publics, le rôle des Provinces est régulièrement remis en question.

L'Association des Provinces wallonnes (APW) a commandé une étude à l'Université de Liège et au service du professeur Behrendt pour objectiver l'impact des provinces. S'il fallait fermer boutique et transférer tout, ou en partie, leurs compétences : quelle en serait l'ampleur ?

Ne pas remettre en cause le débat

Si on se pose autant de questions à propos de cette institution, c'est aussi parce que l'heure est à la rationalisation. Rationalisation des moyens et réduction du nombre de mandataires. Mais

« J'appelle à la prudence car le niveau d'emploi sera maintenu. Le débat ne doit pas être pollué. »

pour Christian Behrendt, il ne faudrait pas que la question du risque pour l'emploi remette en cause le débat. Lors de transferts de compétences, le personnel est automatiquement déplacé. Sans dégraissage. « *La reprise des compétences peut conduire à des économies. J'appelle à la prudence car le niveau d'emploi sera maintenu, rassure le professeur. Le débat ne doit pas être pollué par le transfert d'emplois. Ce n'est pas l'intention de l'étude...* » Mais c'est inévitable que, à terme, on rationalisera. Sinon, en quoi cette réforme serait-elle utile ? « *Rationaliser, oui sans doute...* »

Mais c'est là aussi que l'étude prend tout son sens car elle permet d'objectiver le rôle des Provinces. Les 5 Provinces wallonnes emploient ainsi près de 11 000 ETP (environ 16 à 17 000 personnes). « *Il est donc important, dans un premier temps, de faire une photo fiable* ». 43,3 % de ces emplois concernent l'enseignement qui est la compétence la plus importante des Provinces. « *Il faut maintenir le bateau navigable en assurant la continuité de l'opérationnalité.* » Une opérationnalité qui se chiffre à environ 1 milliard d'euros. Ce qui veut donc dire que cette charge de 1 milliard devra être reprise, en partie ou pas, par un autre niveau de pouvoir.

« Ouvert à une grande réforme »

« *On est tous ouvert à une grande réforme, confirme Mathieu Michel, président du collège provincial du Brabant wallon. Si on rationalise, il y aura inévitablement des économies d'échelle. Mais ce n'est pas parce qu'on fait des économies que ça va coûter moins cher : ça ne va pas faire diminuer la fiscalité. On est tous ouvert à une grande réforme mais avec le souci de rester efficace pour le citoyen.* » ■

Quelles options envisagées pour le futur

Un des scénarios les plus probables est la reprise des compétences par les autres niveaux de pouvoir. Toutes sont-elles concernées ?

Les Provinces ont la particularité d'exercer une série de compétences qu'on retrouve autant au niveau régional que communautaire. Dans l'étude de plus de 500 pages réalisée par l'équipe de Christian Behrendt, on peut trouver des données objectives permettant d'analyser la reprise de ces compétences par un autre niveau de pouvoir. « Si la Région voulait reprendre ces compétences, voilà ce que ça lui coûterait ». Soit environ 1 milliard d'euros de dépenses « qu'il faudra assurer ». Les postes les plus importants sont l'enseignement (34 % des dépenses), le social (14 %) et la santé (9 %). Le professeur estime que deux matières ne pourraient pas être reprises

par un autre niveau de pouvoir : la gestion des institutions hospitalières, notamment dans le Luxembourg où Vivalia joue un rôle clé. Ainsi que les infrastructures de stimulation économique.

Paul-Émile Mottard, président de l'APW (Association des Provinces wallonnes) doute de l'intérêt d'un « transfert linéaire de compétences ». Et de citer l'exemple du logement qui est déjà passé entre les mains de la Région : « tous les services fournis n'ont pas été repris », regrette-t-il.

Reprise délicate par les Communes

L'étude met aussi en garde par rapport à une option. Si les Com-

munes étaient tentées de reprendre l'une ou l'autre compétence, elles pourraient le payer cher. « Les municipalités ne doivent pas se surestimer dans le cadre de la reprise de compétences. Les dépenses peuvent être considérables ». Et de citer un exemple comme le domaine provincial d'Hélécine : la Commune serait-elle capable de supporter une telle charge ?

Une des solutions envisagées, c'est la supracommunalité mais la question de la représentativité pose question. Une ville comme Liège aurait-elle autant de poids qu'une Commune de moins de 5 000 habitants ?

En cas de maintien des Provinces accompagné d'une réforme, l'étude préconise néanmoins une reprise des compétences régionales et un « phasing out » du Fonds des Provinces (dotation régionale de 145 millions). ■ E. H.

Trop d'ASBL provinciales

C'est un constat dressé par l'étude menée par Christian Behrendt : il y a trop d'ASBL mises en place par les Provinces qui échappent au contrôle public. « On peut être frappé par la multitude d'ASBL au sein des Provinces ». Et surtout en Province de Liège, relève-t-il. « Dans certaines Provinces, il y a une propension à en avoir trop ».

Ces ASBL échappent alors au contrôle de la Cour des comptes, à la loi sur les marchés publics, au contrôle des autorités de tutelle, les séances (conseils d'administration...) ne sont pas publiques... La solution ? « Créer une régie provinciale et reprendre le personnel. On pourrait quand même maintenir quelques ASBL mais dans la limite d'un budget défini ».

Budget consacré par les Provinces aux différentes compétences

(sur base des dépenses moyennes à l'ordinaire)

